



Règlement Intérieur

Changements

Date	Quoi	Rédacteur	Révision
11/10/2017	Mise à jour du format	Ghyslain Barré	NA
15/10/2017	Ajout Hygiène et sécurité	Ghyslain Barré	Bureau
18/10/2017	Liste prix du matériel prêté	Ghyslain Barré	Bureau

Public Visé

Ce document est à destination de tous les adhérents de l'association la Flèche de Nacre, école de tir à l'arc affiliée FFTA.

Il vient en complément des statuts de l'association disponible en annexe I.

Préambule

Pratiqué en tant que sport, le tir à l'Arc n'est pas dangereux pour peu que l'on respecte les consignes de sécurité, mais c'est une arme qui a servi pendant des millénaires, ne l'oublions pas.

La prise de la licence fédérale est obligatoire pour la pratique du tir à l'arc dans un club ou une compagnie affilié à la Fédération quelle que soit la pratique envisagée (article 4 des statuts Annexe I).

La compagnie est labellisée École Française de tir à l'arc.

L'encadrement est assuré par des archers Entraîneurs diplômés de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Règlement approuvé par le conseil d'administration le : 11 janvier 2018



Table des matières

A - ENTRAINEMENT	3
A - 1 - Lieu, Horaires et Cotisations	3
A - 2 - Tenue vestimentaire	3
A - 3 – Hygiène et Sécurité.....	3
A - 4 - Matériel	4
A - 5 - Déroulement	4
A - 6 - C.N.M. (Contrôle de Niveau Mensuel)	5
A - 7 - Comportement sur le pas de tir.....	5
A - 8 - Divers:	5
B - COMPETITIONS ET STAGES	6
B - 1 - Déplacements:	6
B - 2 - Tenue vestimentaire:.....	6
B - 3 - Matériel:.....	6
B - 4 - Passeport, licence et C.N.M:	6
B - 5 - Inscription et tarif:	6
B - 6 - Comportement de l'archer en compétition.....	7
C – LA TRADITION.....	7
C - 1 - Honneur et Courtoisie.....	7
C - 2 - La chevalerie d'arc	7
C - 3 - Organisation de la compagnie	7
C - 4 - Discipline.....	8
C - 5 - Sorties Officielles	8
Annexe I - Statuts de l'association La Flèche de Nacre	10
Annexe II - Accès au Jeu d'Arc	10



A - ENTRAINEMENT

Le but est d'acquérir une technique de tir et de la mémoriser pour qu'elle devienne aisément répétitive.

A - 1 - Lieu, Horaires et Cotisations

Lieu: Salle des sports Charles De Gaulle à Méru 60110

Horaires: Le mardi et jeudi de 19h à 21h00

Encadrement, Initiation :

Deux séances d'initiation sont offertes pour découvrir le tir à l'arc. Durant la période des vacances scolaires, les jours et heures seront définis en accord avec la municipalité, en fonction de la disponibilité de la salle et des archers d'encadrement.

Important: Les jours et horaires seront rediscutés tous les ans.

Cotisations:

Licence annuelle F.F.T.A : Le montant est fonction de l'âge de l'archer(e) et il est défini par la fédération. La grille des tarifs est transmise à la Cie en début de saison. La licence est obligatoire.

La cotisation annuelle à la compagnie : Le montant est fixé tous les ans par le Bureau. Elle est obligatoire.

Important: Le paiement est exigé à l'inscription. Tout(e) archer(e) quittant la compagnie devra être à jour des cotisations.

A - 2 - Tenue vestimentaire

En salle : Les chaussures de sport sont exigées

En général : les pulls trop épais, les maillots flottants ainsi que tout objet (pendentif, broche, etc...) sont à éviter pour ne pas gêner le tir. Les cheveux longs devront être attachés.

A - 3 – Hygiène et Sécurité

L'accès est interdit à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de drogue.

Toute consommation d'alcool, de tabac, de produits illicites est strictement interdite.

Il est interdit de stocker dans l'enceinte du club des aliments ou denrées périssables dans des conditions pouvant générer des risques sanitaires.



A - 4 - Matériel

Le petit matériel de protection (carquois, dragonne, palette, bracelet, flèches) est indispensable et à la charge de l'archer(e) à l'inscription.

Le matériel d'initiation est fourni pendant les séances d'entraînement (la première année) et peut être loué la 2^{ème} année.

Liste du matériel mis à disposition :

Désignation	Prix
Poignée	50€
Branches	50€
Viseur	20€
Ceillon	5€
Sacoche	15€
Pied d'arc	10€

Si une quelconque détérioration à lieu sur le matériel, suite à une mauvaise utilisation ou à un non-respect, il pourra être demandé, à l'auteur de la dégradation, une participation aux frais de réparation ou **l'encaissement de la caution de 150€.**

A - 5 - Déroulement

Respect des horaires de début d'entraînement: pour la sécurité et afin de ne pas déranger le tir par des allées et venues en allant chercher du matériel en sous-sol.

- Mise en place et démontage de la ciblerie
- Montage des arcs (aider les plus jeunes)
- Échauffement
- Sur le pas de tir, ne pas encocher de flèche si des archers sont devant la ligne de tir
- Début des tirs: le nombre de flèche tirée peut être défini par l'encadrement en fonction du nombre de tireur présent sur le pas de tir.
- Ordre de tir: Des distances les plus faibles vers les plus grandes
Exemple: 10m ensuite, 15m, 18m...
On peut tirer en même temps à différentes distances, à partir d'un même pas de tir avec des cibles décalées.

Déroulement et règles de sécurités :

Important l'archer ne doit jamais:

- Pointer son arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.
- Lâcher la corde sans flèche encochée (risque de bris d'arc).
- Passer devant une ligne d'archer devant le pas de tir.
- Utiliser des flèches trop courtes, elles peuvent tomber du repose flèche.
- Se servir d'arc, de corde ou de flèches endommagés.
- Ramasser une flèche tombée hors de portée de la ligne du pas de tir, attendre la fin du tir des archer(e)s.
- Se placer derrière un(e) archer(e) qui retire des flèches en cible.



Important l'archer doit toujours:

- Se retirer du pas de tir, après chaque volée, et poser son arc en retrait à deux mètres minimum.
- Aller rechercher ses flèches en cible sur annonce d'un archer d'encadrement au mot "flèche", sans courir et seulement lorsque le dernier archer a tiré la dernière flèche de la volée
- Veiller à ce qu'il n'y ait personne derrière lui, lorsqu'il retire ses flèches en cible.
- Retirer une flèche à la fois de la cible et la ranger dans le carquois.
- Ramasser en dernier les flèches tombées (cela évite les blessures au visage s'il reste des flèches en cible).
- Mettre son téléphone portable sur vibreur ou silencieux

Important: Un Censeur, éventuellement un Censeur adjoint seront là pour veiller (épaulés les entraîneurs) au bon déroulement et au respect des règles et comportement.

A - 6 - C.N.M. (Contrôle de Niveau Mensuel)

Le contrôle de niveau mensuel a lieu le premier mardi de chaque mois. Il est essentiel pour la participation aux compétitions et permet une véritable évaluation du niveau de l'archer.

Le Comptage et la marque des points pendant le passage de niveau pourront être faits par un archer non tireur. Cependant, le visa de validité, ne pourra être effectué que par un membre du bureau ou d'encadrement (Entraîneurs).

A - 7 - Comportement sur le pas de tir

Important L'Archer doit toujours être:

- Correct dans ses propos et dans son comportement.
- Attentif aux remarques des responsables d'encadrement ainsi qu'à celles des membres du Bureau.
- **Respectueux des règles de sécurité** et inciter les autres archers au même respect en cas de manquement.
- Silencieux, sur le pas de tir et aux abords, pour ne pas gêner la concentration et le déroulement du tir des autres archer(e)s.

En cas de non-respect des règles et mauvais comportements :

Les membres du bureau et de l'encadrement après concertation dresseront un procès-verbal, une amende ou sanction pourra être infligée à l'archer fautif. Un courrier pourra être adressé aux parents si l'archer est mineur.

En cas de faute grave, la sanction pourra aller jusqu'à la radiation de l'archer de la Compagnie. Un courrier sera alors adressé à la Ronde et à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

A - 8 - Divers:

Un panneau d'affichage est situé à l'entrée de la salle des sports. Toutes les informations principales sur la vie de la Compagnie et le règlement intérieur y seront affichées.

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque archer contre signature.



B - COMPETITIONS ET STAGES

B - 1 - Déplacements:

Les déplacements pour se rendre sur les lieux des compétitions, stages ou manifestations, sont à la charge de l'archer(e) ou des parents pour les archers mineurs.

Un lieu de rendez-vous pourra être fixé pour un départ en groupe.

B - 2 - Tenue vestimentaire:

Compétition en salle et en extérieur : Tenue de la compagnie (sans le béret) et chaussures de sport obligatoires.

Chaque Compagnie à sa propre tenue (l'uniforme). Cette tenue permet d'identifier la Compagnie lors des manifestations et place tous ses membres au même niveau.

Les Archers de LA FLÈCHE DE NACRE sont vêtus d'un pantalon et d'un maillot blanc celui-ci est imprimé de l'écusson de la Cie. Le couvre-chef est un béret bleu roi.

B - 3 - Matériel:

Le matériel de la compagnie pourra être éventuellement prêté à l'archer (arc).

Les flèches (de préférence un minimum de 6) seront identiques, marquées au nom de l'archer.

Le petit matériel de protection (dragonne, carquois, flèches, palette, bracelet) est obligatoire et à la charge de l'archer(e).

Le matériel devra toujours être en parfait état.

Un(e) archer(e) pourra être interdit(e) de tir par un membre de l'encadrement si le matériel n'est pas conforme aux règlements et règles de sécurités.

B - 4 - Passeport, licence et C.N.M:

Le Passeport doit être dûment rempli et signé.

Pensez à faire enregistrer vos progressions et résultats.

La Licence :

En début de saison lorsque la licence ne vous est pas parvenue vous devez présenter un justificatif le jour de la compétition (demande faite au bureau de la compagnie).

Le C.N.M doit être réalisé tous les mois et tenu à jour.

B - 5 - Inscription et tarif:

L'inscription aux compétitions ou aux stages se fera, dès la diffusion des mandats, auprès des membres du bureau qui se chargeront de la transmission.

Une participation partielle ou totale au coup d'inscription pourra éventuellement être prise en charge par la compagnie.



Important : En cas de désistement abusif après une inscription, le montant pris en compte par la compagnie sera dû par l'archer(e).

B - 6 - Comportement de l'archer en compétition

Il (elle) devra :

- Se présenter dès son arrivée pour se faire enregistrer et montrer ses papiers au greffe (licence, certificat médical, passeport).
- Être attentif aux remarques des responsables d'encadrement de la compétition et des arbitres.
- Avoir une attitude correcte et courtoise dans ses propos et son comportement.
- Être attentif aux explications données sur le déroulement de la compétition.
- Présenter son matériel à l'Arbitre à l'appel de son nom.
- Respecter les règles de sécurité, identiques à celles spécifiées à l'entraînement.

- Signaler à l'Arbitre tout problème matériel rencontré pendant le tir en levant le drapeau ou le bras.

En cas de non-respect des règles et comportements :

Si l'Arbitre dresse un procès-verbal, une sanction peut être prise à l'encontre de l'archer(e) fautif. Un courrier sera adressé aux parents de l'archer(e) mineur(e).

En cas de faute grave, un courrier sera alors adressé à la Ronde et à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

C – LA TRADITION

C - 1 - Honneur et Courtoisie

Résume en deux mots l'archerie de tradition, l'archer doit garder cette devise en mémoire. Ces qualités devront apparaître dans son comportement d'archer.

C - 2 - La chevalerie d'arc

Existe depuis le moyen âge. Elle est soumise à des règles très particulières. L'archer appelé par ses pairs à devenir Chevalier devra faire preuve d'un engagement sans faille.

Le chevalier : a été choisi par ses pairs pour son bon esprit, sa camaraderie, ainsi que son engagement personnel dans la Compagnie, dans le tir à l'arc, dans ses traditions et son héritage qu'il s'engage à sauvegarder et à transmettre.

C - 3 - Organisation de la compagnie

Le Capitaine :

Responsable de la Compagnie (président dans tout autre sport) est aidé dans sa fonction par un bureau composé de plusieurs officiers (lieutenants et sous-lieutenant) ayant chacun un rôle précis dans la compagnie.

Les Lieutenants:

Le secrétaire tient à jour le livre des délibérations, envoie les convocations, fait les comptes rendus et assure la correspondance.

Le Censeur (ou procureur) a la charge de faire appliquer le règlement de la Compagnie.

Le Trésorier (ou receveur) veille à la bonne tenue des comptes de la compagnie et à sa santé financière.

Le Greffier est chargé de l'organisation des concours.

Le porte-drapeau est par tradition Lieutenant.



La majeure partie de la compagnie est représentée par les Archers et les Aspirants.

C - 4 - Discipline

Les archers sont tenus d'observer certaines règles. L'ensemble de celles-ci est contenu dans le règlement et celui-ci s'efforce de prévoir le maximum de situations possibles de façon à éviter tout malentendu.

Le Tronc

L'archer qui ne respecte pas le règlement (ci-dessus) et les traditions (ci-dessous) devra "passer au tronc" c'est à dire qu'il se verra infliger une amende. Elle sera perçue en cas d'infraction aux règles suivantes :

- Ne pas respecter les règles de sécurité ;
- Ne pas saluer avant de décocher sa première flèche : lors d'une partie, d'un concours ou d'une séance d'entraînement ;
- Ne pas s'être découvert :
 - En mettant un marmot en carte ;
 - En passant devant une carte ;
 - En signant un registre ;
 - En présentant le tronc ;
 - En mettant une amende dans le tronc ;
 - En buvant ;
 - Aux réunions ;
- En buvant ou urinant un arc à la main ;
- En marchant dans l'allée du Roy (seul le Roy y est autorisé) sauf pour y reprendre une flèche égarée ;
- En prononçant des injures ou des grossièretés ;
- En portant atteinte à la personnalité, à la dignité d'autrui par des propos désobligeant, par des plaisanteries déplacées ou encore des moqueries de mauvais goût ;
- En étant absent volontairement, sans excuse valable, au tir de la Saint Sébastien ou au tir de l'abat de l'oiseau ;
- En portant une casquette de gradé ;
- En oubliant son arc ou sa flèche après la clôture d'un tir et la levée des résultats ;
- En n'étant pas en tenue aux sorties officielles.

C - 5 - Sorties Officielles

La Saint Sébastien - (20 janvier)

Saint Sébastien, le patron des archers, vivait au III^{ème} siècle et était capitaine d'une garde prétorienne sous l'empereur Dioclétien qui martyrisait les chrétiens. En secret il allait dans les prisons reconforter les prisonniers. Découvert par l'empereur celui-ci ordonne de le lier à un arbre pour qu'il serve de cible aux archers nubien. Laisse pour mort il est recueilli par une chrétienne nommée Irène qui le soigne. Miraculeusement en quelques jours il est guéri et se rend chez l'empereur pour lui reprocher ses crimes. De colère Dioclétien le fait décapiter.



L'abat l'oiseau

(Appelé aussi) Le Tir du Roy

Une fois par an le Roy (roi) de la compagnie remet son titre en jeu. Le premier qui abat l'oiseau reprend le titre (si durant trois années consécutives c'est le même archer, il deviendra Empereur). A la date fixée tous les archers, en grande tenue, se réunissent sur le pas de Tir.

Il y a deux buttes de tir: une à 30 mètres pour le Tir du Roitelet et l'autre à 50 mètres pour le Tir du Roy. Un oiseau de bois est fixé devant chaque butte (l'oiseau est réalisé et décoré par le dernier Roy et Roitelet).

Pour qu'un tireur soit déclaré Roy ou Roitelet il faut que l'oiseau soit cassé ou qu'il tombe du support et que l'impact soit visible! Les nouveaux Roy et Roitelet peuvent s'ils le désirent participer au Roy de ronde ou au Roy de France. Ils devront impérativement défilé en tenue avec leur écharpe lors du bouquet provincial.

Tout archer s'engageant sur ce tir devra obligatoirement être présent au défilé du Bouquet Provincial.

Bouquet provincial

Chaque année un bouquet traditionnel rassemble des dizaines de compagnies (souvent plus de deux cents) dans un village de Picardie ou d'Ile de France. Chaque compagnie défile derrière son drapeau dans l'uniforme de la Cie.

Fait à Méru, le

Le Capitaine

L'Archer

Lu et approuvé

L'archer doit parapher chaque page.



Liste des Annexes

Annexe I - Statuts de l'association La Flèche de Nacre



Status LFDN.docx

Annexe II - Accès au Jeu d'Arc



Reglement du jeu d
arc LFDN.docx